



Plénière CSE du 11 février 2021

Lors de la réunion du 11 février, **les élus CSE, à l'initiative des élus CFDT, ont alerté la Direction sur le mal-être au travail de certains de nos collègues.**

Cette situation concerne particulièrement les téléconseillers en poste et ex-téléconseillers réquisitionnés pour l'entraide à la PFS, mais également des employés et cadres d'autres services.

Les conditions de travail rendues particulièrement tendues par le contexte actuel peuvent engendrer des situations difficiles qu'il convient d'identifier et de traiter compte tenu de la durée de la crise.

Les élus sont souvent sollicités directement mais il est important pour que **ces signalements soient quantifiables et factuels** que les personnes concernées n'hésitent pas à se manifester auprès de leur encadrement, du département Ressources Humaines ou des élus.

L'usage du mail - cfdt.cpam74@orange.fr - peut permettre de mieux faire connaître la nature des difficultés et de les quantifier. C'est en étant **méthodique et précis sur ces difficultés** que nous pourrons les prendre en compte au mieux.

Vous souhaitez échanger ? Nous sommes disponibles !

Vos élus CSE CFDT

Bon à savoir



Le code du travail prévoit que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires « pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs » (article L. 4121-1).